



MURDOCHVILLE

## RÔLE TRIENNAL - 1<sup>RE</sup> ANNÉE

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Murdochville pour les années 2023, 2024 et 2025 a été déposé à mon bureau, au 635, 5<sup>e</sup> Rue, à Murdochville, le 12<sup>e</sup> jour d'octobre 2021.

QUE toute personne peut consulter ledit rôle durant les heures d'ouverture des bureaux administratifs de la Ville de Murdochville.

QUE toute demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022.

QUE toute demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par les règlements numéros 97-79 et 04-118 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que les règlements numéros 97-79 et 04-118 sont disponibles au bureau de la Ville de Murdochville.

QUE le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Ville de Murdochville, à l'attention de la soussignée.

QUE dans le cas où une demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par le courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Murdochville, ce 23<sup>e</sup> jour de novembre 2021

---

Emmanuelle Desrochers-Perrault  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim